

Le petit Cambonnais

JOURNAL MUNICIPAL - Avril 2016

N° 33



SOMMAIRE

1 **Edito**

2 **Conseils municipaux**

4 **Budget**

6 **Personnel municipal**

6 **Cours de vélo**

7 **Influenza aviaire**

7 **PLUI**

8 **Sortie nature**

8 **C M J**

9 **La vie des associations**

11 **La vie à Cambon**

ÉDITO



C'est le printemps, mais également la saison du vote du compte administratif et l'affectation du résultat. Puis, après réception des données de l'Etat qui nous informe des dotations pour l'année, le vote du budget.

C'est également la période du vote des subventions aux associations. Depuis très longtemps la commune a la chance d'avoir un tissu associatif dense : les Cambonnais s'investissent dans l'éducatif, le festif et le sport sous toutes ses formes. Plus de vingt associations font vivre Cambon, c'est pourquoi la municipalité leur attribue une subvention annuelle pour les encourager. Le niveau des subventions est attribué en fonction de l'implication de chaque association dans l'éducation de nos enfants. Il y a de nombreuses associations sportives qui proposent des écoles à la jeunesse cambonnaise, et il y a deux associations phares - Pirouette et Galipette qui gère la crèche, et Le Village des Enfants qui gère l'ALAE. La commune ne saura jamais assez remercier les parents qui s'y investissent.

L'aide de la municipalité ne se limite pas aux subventions financières : elle se traduit également par l'entretien des installations sportives, de la salle polyvalente et de la salle omnisports par nos agents.

La salle polyvalente, très utilisée, a vieilli. Il faut lui redonner une deuxième jeunesse, c'est pourquoi nous envisageons une rénovation du sol. Mais avant, il faut revoir la surface devant la salle, composée de castine. C'était une solution économique pour supprimer le goudron de l'ancien parking. Mais malheureusement le sable a une fâcheuse tendance à s'infiltrer dans la salle polyvalente. Le bureau d'études de l'agglomération nous a proposé plusieurs solutions - plus ou moins onéreuses - pour traiter le passage de la rue à l'entrée de la salle.

Enfin, la crèche sera remise à neuf et agrandie cette année grâce à l'aide de la CAF. L'équipe d'architectes a fait une proposition très intéressante, qui propose non seulement la rénovation de l'espace existant, mais également une construction de nouveaux espaces avec une entrée par le Jardin des Palabres.

N'hésitez pas à venir encourager les associations dans les activités ou journées qui se préparent pour ce printemps ou début d'été - vide-grenier, randonnée, journées festives, fête de Cambon. Et toutes les associations seront heureuses de recruter de nouvelles bonnes volontés, si telle est votre envie...

Sarah Laurens



Séance du 25 janvier

➤ Mise à disposition

Dans le cadre du contrat enfance jeunesse, il est nécessaire de réactualiser les montants des valeurs locatives pour la mise à disposition et prestation en nature des locaux communaux et énergies pour les associations « le Village des Enfants » et « Familles Rurales » pour la crèche.

Le conseil municipal reconduit les prestations en nature pour 2016, en modifiant les valeurs locatives suivantes :

Mise à disposition pour le « Village des enfants » :

un ensemble de salles (155m²) 6 688.58 €/an,
l'extension 3 410.72 €/an
et deux salles au presbytère pour 1 848.38 €/an

Par ailleurs, après discussion, le conseil municipal décide de fixer les charges suivantes :

- Charge totale chauffage et EDF de 4 911.66 €/an.
- Charge totale pour l'eau de 862.47 €/an.

Mise à disposition pour l'association « Pirouette et Galipette » :

Les charges sont actualisées en fonction des augmentations de tarifs constatées :

Charge Chauffage et EDF estimée à 3 568.90 €/an

Charge pour l'eau estimée à 921.53 €/an.

M. Galliet précise que ces montants sont neutres pour la comptabilité de ces associations.

➤ Programme AP/CP

Par délibération du 14 janvier 2015, le Conseil Municipal a modifié l'autorisation de programme/crédit de paiement.

Les crédits de paiement sont révisés en tenant compte des dépenses effectivement réalisées dans le cadre de l'AP/CP sur l'exercice 2015, soit 455 861 € TTC.

Le solde soit 155 468 € TTC est reporté en montant des crédits de paiement du programme « réalisation d'un nouveau groupe scolaire » sur 2016.

➤ Tracteur

La C2A a fait connaître son souhait de vendre le tracteur « polyvalent » Massey-Ferguson 5435 Dyna4, stationné à Cambon, ainsi que l'épareuse SMA GRIFFON.

La commune de Cambon souhaite acquérir ces matériels qui sont utiles au service technique de la commune.

Sur le BP 2015, le rachat du tracteur et de l'épareuse avait été budgété pour un montant de 38 477 €.

L'opération n'a pas été réalisée en 2015.

Valeur nette comptable du tracteur : 27 732.25 €

Valeur nette comptable de l'épareuse : 10 744.05 €.

Le Conseil Municipal approuve le projet d'achat et propose de prévoir les crédits au budget 2016.

➤ Exonération

La taxe d'aménagement s'applique lors du dépôt d'un permis de construire ou d'une déclaration préalable de travaux.

Le montant de la taxe d'aménagement peut représenter une somme importante, la taxe étant applicable sans condition de ressources.

En application de l'article L 331-9 du code de l'urbanisme, les abris de jardin, les pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable seront exonérés de la taxe d'aménagement à Cambon.

Cette exonération rentrera en vigueur au 1^{er} janvier 2017.

➤ Intégration de parcelle

Le Chemin de la Maurélié se termine par une petite impasse, d'une superficie de 85m², propriété privée, qui présente des problèmes d'évacuation du pluvial. Pour réaliser les travaux, il est nécessaire d'intégrer la parcelle dans le domaine public.

Le Conseil Municipal charge Mme le maire de faire toutes les diligences nécessaires .../.



pour aboutir à l'acquisition de ce terrain pour le prix symbolique d'un euro.

Madame Gayral indique qu'elle reçoit les eaux pluviales sur son terrain.

Il est proposé de saisir le SPANC pour vérifier les raccordements des eaux usées et d'étudier avec la C2A les possibilités d'aménagement qui pourraient être réalisées.

➤ Travaux à la crèche

Conformément aux dispositions du code des marchés publics, compte tenu de l'importance de l'opération, une consultation de maîtrise d'œuvre a été lancée auprès de 4 maîtres d'œuvres et l'annonce mise en ligne sur le site de la mairie.

Ont répondu : La Sarl d'architecture SOL'ID et Alliage architecte et ECSO en groupement. L'analyse des candidatures a permis de donner les résultats suivants : 97 points pour Alliage Ecso et 61 points.

Au vu de l'analyse, il est proposé de retenir pour négocier le contrat : l'équipe Alliage – Ecso.

Après discussion, le conseil municipal autorise Madame le Maire à faire toutes les démarches et signer tous les marchés nécessaires à la réalisation de l'opération.

Séance du 8 mars

➤ Cuve Fioul

La cuve Fioul de l'atelier n'était plus adaptée au gazole non routier, notamment à cause de son système de pompage et de filtre. Il était nécessaire de la changer. Une cuve a été achetée pour un montant de 1 029,17€ HT.

➤ Contrat d'entretien

Un contrat a été signé entre l'entreprise Astic Nettoyage et la commune pour une prestation de nettoyage de la partie maternelle du groupe scolaire. L'entreprise intervient sur l'école quatre fois par semaine pendant les 36 semaines scolaires pour un montant de 8 208 €. Le contrat est établi pour une durée de un an.

➤ Compte de gestion 2015

M. Granier présente au conseil municipal les comptes de gestion 2015 de la commune et du CCAS.

Les membres du CCAS votent le compte administratif du CCAS.

Après avoir voté le compte administratif 2015 de la commune – hors présence du maire -, le conseil municipal vote l'affectation du montant correspondant au déficit cumulé d'investissement. Cette affectation de résultat sera

inscrite en section investissement recette sur le budget prévisionnel 2016.

➤ Trésorier principal

Le conseil municipal accorde au profit de M. Robert, trésorier principal, l'indemnité de conseil au titre de l'exercice 2014 d'un montant de 109,40 €.

➤ Vente de parcelle

La parcelle AZ 125 a été divisée en deux parcelles, la commune accepte de vendre à M. et Mme Cournède Vedel la parcelle cadastrée sous le n° AZ 135.

➤ Matériel communal

Une liste de matériel réformé a été dressée.

- Une Tondo broyeuse - une bétonnière - un épandeur d'engrais - une citerne à eau. Ces matériels seront sortis de l'inventaire de matériels du budget général. Ils seront ensuite évalués afin d'être vendus.

Les prochains conseils municipaux se

dérouleront à 20h30 dans la salle des conseils les :

12 avril 2016

17 mai 2016

20 juin 2016



Le budget 2015

Le budget 2015 se solde par un excédent de fonctionnement de 29 307,28 € et a été marqué par une baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF) pour la seconde année consécutive.

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1 134 595,02 €	1 108 918,65 €
Recette	1 163 902,30 €	760 106,04 €
	29 307,28	- 348 812,61 €

Le conseil municipal a décidé, pour la 5^{ème} année consécutive, de ne pas augmenter les taxes communales en 2015, la dynamique de la commune permettant une augmentation des bases.

Le déficit en investissement est financé par une partie des excédents des années antérieures.

Les charges générales ont été contenues, les dépenses supplémentaires étant liées à des décisions nationales (impact des rythmes scolaires et transfert des droits du sol de l'Etat vers les collectivités).

Deux dépenses exceptionnelles ont été financées sur cette gestion : l'assurance dommages ouvrage de la nouvelle école (29 000 €) et l'enfouissement de lignes télécom à Camp Blanc et à La Sarrade.

En investissement, le choix a été fait de rembourser, par anticipation, le prêt relais de 530 000 €.

Fonctionnement

Dépenses	
Charges générales	300 294,45 €
Personnel	350 779,98 €
Autres charges de gestion courante	225 167,25 €
Charges financières	58 215,87 €
Atténuation de produits	147 184,30 €
Charges exceptionnelles	52 953,17 €
	1 134 595,02 €

Recette	
Impôts et taxes	684 900,00 €
Dotations et participations	300 940,90 €
Produits gestion courante	51 933,72 €
Produits des services	90 584,06 €
Produits exceptionnels	26 648,43 €
Atténuation des charges	8 895,19 €
	1 163 902,30 €

Investissement

Dépenses	
Œuvres et objets d'art	270,85 €
Matériel de bureau et mobilier	46 654,84 €
Grosses réparation bât. communaux	2 462 ,09 €
Mat et outillage technique	20 628,00 €
Frais d'études	4 200,00 €
Immobilisation en cours	403 751,57 €
Remboursement capital d'emprunt	630 951,30 €
	1 108 918,65 €

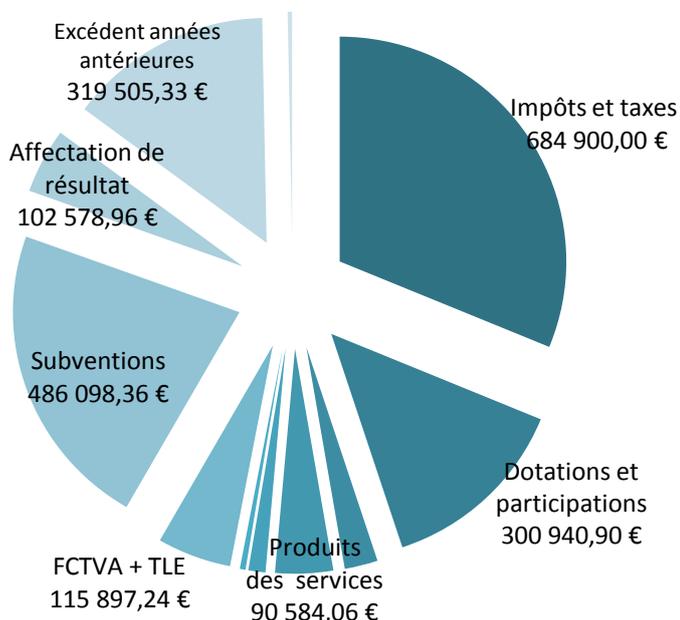
Recettes	
FCTVA + TLE	115 897,24 €
Subventions	486 098,36 €
Emprunt	1 500,00 €
Affectation de résultat	102 578,96 €
Autres immo financières	6 862,00 €
Amortissements	47 169,48 €
	760 106,04 €



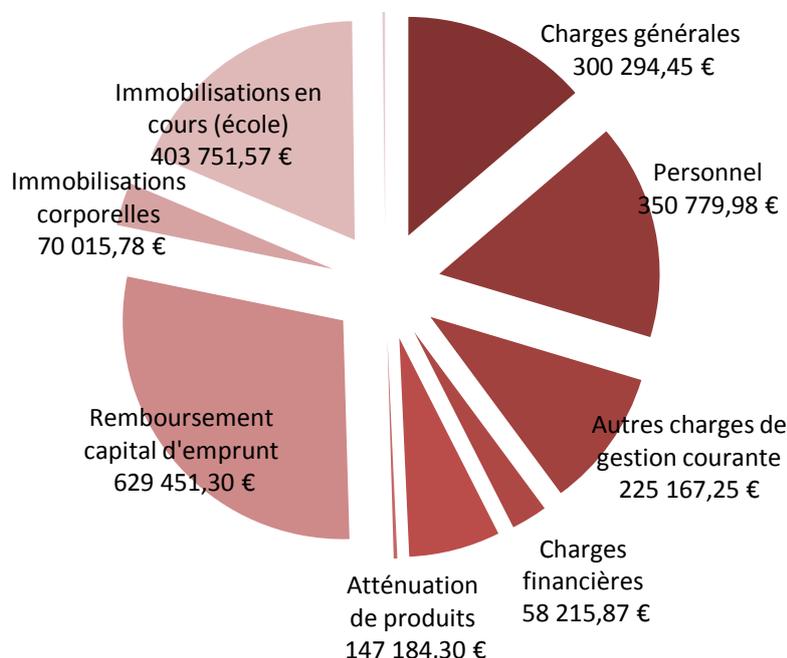
Le budget 2015

Bilan consolidé

Recettes



Dépenses



Grâce à une gestion maîtrisée, une surveillance de tous les instants des dépenses de fonctionnement, la commune continue à investir pour ses habitants. Tout en irriguant l'économie locale, petit à petit Cambon change de visage et s'adapte à l'avenir.

En 2016 l'investissement important sera la réhabilitation de la crèche - nous devons provisionner la totalité de la somme (410 000 €), car si l'aide de la CAF couvre 80 % des dépenses des travaux, elle le fait en remboursement, au vu des factures payées. Toutefois le reversement de la FCTVA (remboursement d'une grosse partie de la TVA payée sur les travaux du groupe scolaire) le permettra.

FPIC

Connaissez-vous le FPIC ? Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales

Sous cet acronyme barbare s'est cachée en fait une bonne nouvelle pour le budget de l'agglomération, et par extension et réversion, pour celui de Cambon. Le FPIC a été versé à notre agglomération pour la première fois en 2015, la dotation pour Cambon a été de 26 985 €, ce qui a compensé en partie la baisse des dotations de l'Etat l'année dernière.

Ne nous réjouissons pas trop vite : ce dispositif, créé par la Loi de Finances de 2010 est un instrument de rééquilibrage des ressources entre collectivités et repose sur une redistribution des ressources à l'échelle intercommunale. Le calcul est complexe, et rien ne dit que l'attribution soit pérenne, ni que le Grand Albigeois de bénéficiaire ne devienne contributeur.

Personnel communal

Jean-Marie Cavallès a pris sa retraite méritée après dix ans passés au service de la commune de Cambon.

Celui que nous avons surnommé, de façon peu subtile je vous l'accorde, « Passepartout » ou « Saint Pierre » avait la charge des bâtiments communaux, d'où son trousseau de clés phénoménal. Ce trousseau avait tout de même diminué de taille depuis la construction du nouveau groupe scolaire, puisque la quinzaine de clés de l'ancienne école s'est transformée en une clé unique.

Jean-Marie s'est occupé de la maintenance également de tous les bâtiments de la commune, de l'école, des salles polyvalente et omnisports, et on l'appelait au secours dès qu'il fallait aménager, peindre, réparer, nettoyer une des salles. Il portait main forte également aux deux autres agents, Bernard Panis et Alain Campo, dès qu'ils avaient besoin d'aide.

Il a été également d'une aide importante pour les associations de Cambon, les aidant à installer et désinstaller les événements. Le corps enseignant lui a demandé de nombreux aménagements dans les salles de classe à travers les années.

Tout le conseil municipal le remercie pour son investissement : Merci Jean-Marie et bonne retraite !

Il y avait donc un poste à pourvoir. Le remplaçant est Didier Tabès, bien connu de beaucoup de cambonnais, qui a voulu cesser son activité de plâtrier et a déposé sa candidature à la mairie l'année dernière.

Nous avons recruté M. Tabès pour ses connaissances professionnelles et sa polyvalence, puisque le poste libéré était particulièrement dédié à l'entretien de tous les bâtiments communaux. Sa compétence et son expérience nous permettront peut-être également de répondre à la demande incessante de l'Etat de prendre un emploi aidé, qu'il pourrait former.



ZOOM

Cours de vélo



La communauté d'agglomération de l'Albigeois et la Maison du Vélo de Toulouse proposent des séances d'apprentissage du vélo pour faire ses premiers pas ou retrouver confiance en deux-roues pour circuler facilement en ville.

Quatre sessions sont proposées en 2016 à partir du 7 mai. Si vous êtes intéressé, n'hésitez pas à vous pré-inscrire.

Informations et inscriptions Tél : 05 34 40 64 72 / 06 52 54 15 82



Influenza aviaire

L'influenza aviaire est un virus qui sévit actuellement et qui n'est pas transmissible à l'homme. Il n'infecte que les volailles. Cette infection peut toucher presque toutes les espèces d'oiseaux, sauvages ou domestiques. Seuls les canards sont des porteurs sans symptômes, toutes les autres volailles (pintades, poules, dindes, cailles, etc.) montrent des signes cliniques très vite.

Ce que vous devez faire :

1^{ère} étape : Le recensement sanitaire.

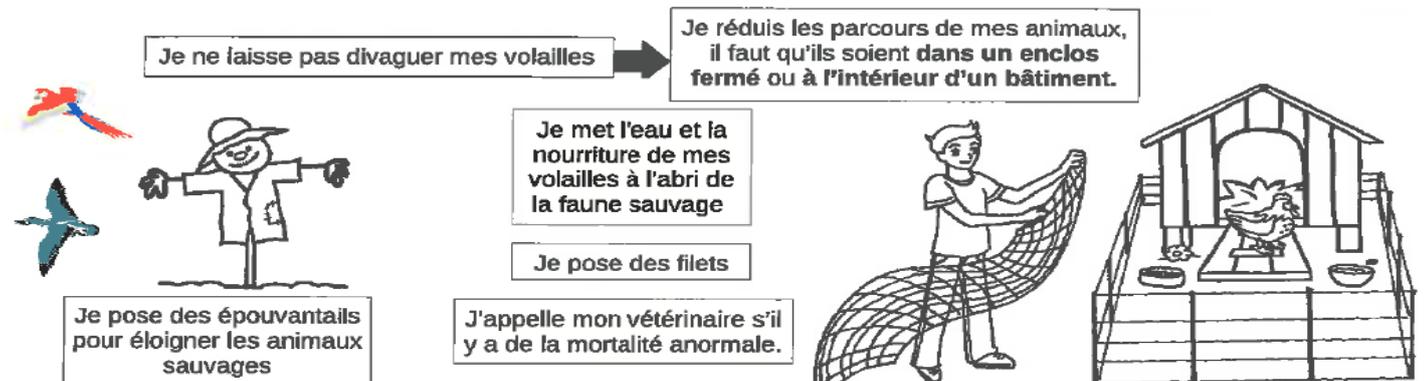
Vous êtes un professionnel et vous possédez un élevage commercial. Vous vous déclarez auprès de la

DDCSPP du Tarn, si cela n'est pas déjà fait.

Vous êtes un particulier, vous avez un élevage ou une basse-cour. Vous devez recenser vos volailles et donner le papier à la mairie dès que possible.

2^{ème} étape : le confinement du 18 avril au 16 mai.

Il faut empêcher tout contact entre les volailles de basse-cour et les animaux sauvages et les parcours des exploitations voisines.



PLUi

Ce PLUi constituera un document d'urbanisme unique et commun à toutes les communes de l'agglomération. Il remplacera donc les Plans d'Occupation des Sols, les Plans Locaux d'Urbanisme communaux et les Cartes Communales actuellement en vigueur. La communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est engagée à une large

Par délibération du 17 décembre 2015, la communauté d'agglomération de l'Albigeois a prescrit un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi).

concertation avec la population par de l'information dans la presse locale, diffusion d'informations sur le site internet de l'agglomération et dans le magazine communautaire, mise en place d'un mail dédié (plui@grand-albigeois.fr), l'organisation de réunions publiques pour présenter le diagnostic du territoire et le projet de

PADD, et la mise à disposition de registres dans chaque mairie et à la communauté d'agglomération.

Depuis le 1^{er} mars 2016, un registre est ouvert à la mairie de Cambon. N'hésitez pas à enrichir cette concertation en venant y apposer vos remarques et contributions.



Sorties nature

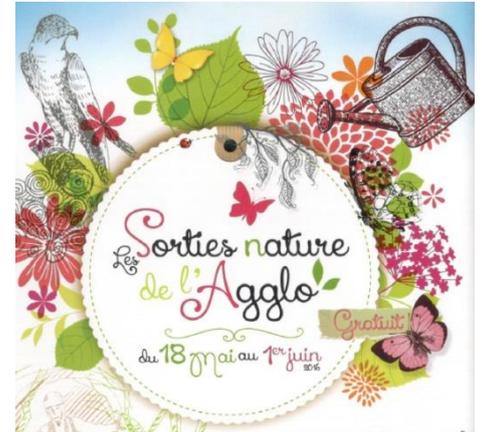
Avec les sorties nature du 18 mai au 1 juin, l'Agglo propose un programme riche en expériences, ateliers et initiations sportives tournées vers la nature (Balades en canoë, découvertes des



insectes et des oiseaux, conseils aux jardiniers, initiation aux techniques de survie, visite des égouts, balades à dos d'ânes)

Véritables moments d'échanges et de convivialité, ces rendez-vous ouverts à tous, sont l'occasion de découvrir ou de redécouvrir le monde naturel qui nous entoure afin de mieux le préserver !

Informations & réservations pour les sorties au 05 63 76 06 06



Conseil Municipal Jeunes

Le conseil municipal des jeunes de Cambon est composé de 12 jeunes, 5 garçons et 7 filles dont 4 élèves de CM1, 4 élèves de CM2 et 4 élèves de sixième. Ils ont été élus par les enfants



de l'école de Cambon. Les jeunes sont encadrés par Sophie Calvet, élue et benjamine du conseil municipal.

Ces élus participent à des réunions de travail organisées par Sophie, qui se déroulent le vendredi de 16h

à 18h au rythme de une à deux par mois.

Au cours de ces réunions, ils élaborent des projets thématiques dans l'intérêt général.

Ils participent à toutes les commémorations qui se déroulent à Cambon, dernièrement ils étaient présents lors de la commémoration du 19 mars 1962.

Cette année, comme l'année dernière, les jeunes ont collecté des objets et ont tenu un stand lors du vide grenier du 10 avril à Cambon. Ils ont ainsi récolté la somme de 191.50 € qu'ils veulent partager avec une association militant pour l'égalité des chances des enfants. Ils souhaitent aider la JPA (Association Jeunesse au Plein Air) qui agit pour que les vacances et les loisirs



éducatifs en aidant les plus démunis à partir en vacances.

Les jeunes élus ont plusieurs autres projets : Ils voudraient notamment retracer l'histoire de l'école de Cambon et ses nombreuses évolutions. Ils font appel à tous les anciens élèves de toutes générations pour répondre à leur questionnaire par mail. **Pour les aider, n'hésitez pas à vous faire connaître à la mairie ou sur la page Facebook « Mairie de Cambon ».**

Ils souhaiteraient aussi remettre en état le terrain de « bosses » et organiser une visite guidée de l'église de Cambon lors de la fête de l'école le 25 juin.

La vie des associations

Comité d'animations

20 - 21 - 22 mai

GRANDES FÊTES DE CAMBON & FÊTES FORAINE

VENDREDI 20 MAI

21H30 : Soirée SALSA animée par DJ TOSCANO
à la salle omnisports de CAMBON.

SAMEDI 21 MAI

14H00 : randonnée **VTT** « spéciale enfants »
14H30 : **PÉTANQUE** en doublette (au stade)
19h30 : Repas veau du Ségala et truffade 18 € (salle omnisports)
(Réservations au 05 63 53 00 00 ou au 06.63.04.38.43)
21H30 : **Soirée MUSETTE** (salle omnisports) « DOMINGO »
22H30 : **Concert Gratuit avec « SOS »** (salle polyvalente)

DIMANCHE 22 MAI

13h30 : **TOURNOI DE FOOT « INTER-QUARTIERS »** au stade
09h30 : **TOURNOI DE VOLLEY-BALL sur herbe** au stade
19h30 : **Repas spectacle « Soirée CABARET »** « Laëtitia et Daniel font leur Music-Hall » 18 €
(salle omnisports) (Réservations au 05 63 53 00 00 ou au 06.63.04.38.43)

Le samedi 30 avril
les aubades annoncent
les 3 jours de fête votive
un géranium vous sera offert
merci de leur réserver
le meilleur accueil



Vélo Club

Dimanche **1^{er} MAI** le Vélo Club organise la **20^{ème} Cambonnaise**.

- ✓ De nouveaux circuits VTT (35km, 45 km, 55 km et 65 km)
- ✓ De nouveaux circuits route (60 km, 70 km et 90 km)
- ✓ Une randonnée pédestre de 12,5 km autour de Cambon

Accueil à partir de 7H45 au stade de Cambon, Départ entre 8h30 et 9h

Renseignements : R. Mage 06.83.88.02.75 ou site : www.veloclubcambonnais.com



La vie des associations

1^{er} mai : AGENDA

Cambonnaise (Vélo)

20, 21, 22 mai :

Fête du village

22 mai :

Tournoi volley sur herbe

25 mai :

AG Danso Cambon

4 Juin :

Gala de Judo

11 juin :

Fête du volley

18 juin :

Feu de la St Jean

25 Juin :

Fête de l'école

Volley Club



Inscription : Avant le 17 mai pour le repas, le matin pour le tournoi.

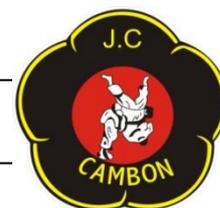
cambon.volley@gmail.com

<http://cambon-volley.sportsregions.fr>

Yves Joucla :

05 63 78 81 23 / 06 76 71 13 01

Judo Club



Le judo club organise son **gala** annuel le samedi **4 juin**.



A cette occasion les judokas reçoivent les ceintures et les récompenses pour leur travail et leurs résultats de l'année.

La démonstration sera suivie d'un apéritif et d'un repas convivial. Une soirée animée clôturera la journée.



Cérémonie

La cérémonie commémorative du 19 mars 1962 (Cérémonie du souvenir et du recueillement en mémoire des victimes civiles et militaires et des combats en Tunisie et au Maroc) s'est déroulée à Cambon le 21 mars devant le monument aux morts. Mme le Maire a déposé une gerbe en compagnie des élus du conseil municipal jeunes.

Loto de l'école

Comme chaque année l'APE a organisé le loto de l'école le dimanche 20 mars. La chance a souri à un grand nombre de petits et de grands dans une ambiance festive. C'est grâce à ce type de manifestation que l'APE fait vivre la vie autour de l'école et peut participer au financement de la coopérative scolaire.



Vide grenier

Belle animation du village dimanche 10 avril sous un soleil radieux, à l'occasion du vide grenier, qui a rencontré comme chaque année un véritable succès grâce au dynamisme des organisateurs du foot à 7 et à la sympathie des exposants.

Visite

Le PACT du Tarn qui réhabilite le bâtiment de l'ancienne école maternelle en logements, propose aux Cambonnais une visite guidée du chantier le jeudi 26 mai à 10h. *Inscriptions à la mairie.*



Rando nocturne

Comme tous les ans, le conseil municipal et l'association Cambon Aventure organisent ensemble une randonnée nocturne le **jeudi 9 juin**, suivie d'une petite collation.

Cette année, la randonnée se fera sur la commune de Mouzieys. Il y a très peu de place pour se garer, il faudra covoiturer. Le rendez-vous est à 19h15 au parking devant l'école de Cambon. Prévoyez de l'eau, de bonnes chaussures, une torche électrique et de la bonne humeur !

Pour une bonne organisation, veuillez signaler votre participation à la mairie (au 05 63 53 00 00) avant le 1^{er} juin.

Voirie

Le carrefour entre la rue Toulouse-Lautrec et la départementale 69 a été sécurisé par l'installation d'une plateforme traversante. Ce dispositif permet de ralentir les très nombreux véhicules circulant sur la D69 et de protéger les véhicules sortant du chemin Lavaur Nord

Thérapies énergétiques

Coach en développement personnel et bien-être, et Maître enseignant Reiki, Maria Foresto propose depuis le mois de janvier à Cambon d'Albi des thérapies énergétiques et des formations de Reiki. Après avoir suivi plusieurs formations, elle propose aujourd'hui des thérapies s'adressant à toutes les personnes qui souhaitent réaliser un travail sur soi, cherchent un état de bien-être ou un outil de développement personnel.

Nous souhaitons à Mme Foresto un beau parcours professionnel. Pour tout renseignement contacter Maria Foresto : 176 Route de Mouzieys à Cambon
Tél : 06 34 65 17 62



Publication de la commune de Cambon

4 place de la mairie – Tél. 05 63 53 00 00 – Fax. 05 63 53 03 56 – Email. : mairie.de.cambon@wanadoo.fr

Site Internet : www.cambondalbi.fr

Directeur de la publication : Sarah Laurens – Rédaction et mise en page : Commission communication

Impression : avril 2016 – Tirage : 900 exemplaires